



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 30 mai 2024,

Sénatrice de la Haute-Savoie

## La Sénatrice Sylviane NOËL sensibilise le gouvernement aux problématiques haut-savoyardes dans le domaine agricole et de la santé.

**A deux reprises cette semaine, Sylviane NOEL a défendu les intérêts de notre territoire haut-savoyard en matière d'agriculture et dans le domaine de la santé.**

- A l'occasion de son audition par la Commission des Affaires économiques du Sénat le 29 mai, elle a interrogé le ministre de l'Agriculture, Marc FESNEAU, **sur les avancées très limitées du futur projet de loi agricole en matière de lutte contre la prédation.**

En effet, pour les tirs de défense simple et la possibilité d'avoir 2 tireurs, il a été rajouté la nécessité d'un contrôle technique de l'OFB ou des louvetiers ce qui rend compliqué voire inutilisable la mesure. De plus, sur le financement des mesures de protection à date, moins de la moitié sont versées pour 2023, alors que les éleveurs ont déjà embauché les bergers sur 2024, ce qui fragilise dangereusement la trésorerie des exploitations agricoles. **Elle considère qu'il est indispensable que ce projet de loi évolue sur ce point car la pression exercée par le loup en zone de montagne met à mal notre agriculture pastorale et l'entretien indispensable de nos paysages.**

Dans sa réponse, le ministre a pris quelques engagements intéressants sur lesquels elle restera particulièrement vigilante quant à leur mise en œuvre.

Retrouvez l'intégralité de son intervention au lien suivant :

[https://youtu.be/6M88RIXGZk?si=6xKbCZVU2\\_m52LB1](https://youtu.be/6M88RIXGZk?si=6xKbCZVU2_m52LB1)

- Membre du groupe de travail du Sénat sur la désertification médicale, le 30 mai, elle a profité de l'intervention de Thomas Fatôme, Directeur Général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, **pour l'alerter à nouveau sur la situation délicate des infirmiers libéraux.**

Lui rappelant les nombreux courriers qu'elle lui a adressés (restés sans réponse à ce jour !), elle a pu le sensibiliser sur les pertes de revenus importantes des infirmières libérales depuis la mise en œuvre du nouveau système d'indemnités kilométriques, pouvant entraîner une perte sèche de 25%.

Elle a également pu lui rappeler l'absolue nécessité de revaloriser les actes de cette profession dont la dernière revalorisation date de 2009 !

Enfin, elle l'a sensibilisé sur la nécessité de mettre un terme à la règle selon laquelle pour 3 actes exercés par une infirmière, le premier est payé à 100 %, le 2ème à 50 % et le 3ème est gratuit !

Il est grand temps de traiter dignement ces professionnels de santé indispensables, qui réalisent quotidiennement un travail extraordinaire au plus près des patients et des territoires !

---

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – [ag.mathieu@sylvianoel.fr](mailto:ag.mathieu@sylvianoel.fr)

---